

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

RECUEIL

**DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA REGION DE
MOLSHEIM-MUTZIG**

ANNEE 2017
N° 80 – Session du 4^{ème} Trimestre

SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A CARACTERE REGLEMENTAIRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

PAGES

I ADMINISTRATION GENERALE

N° 17-118	: MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR – ADJONCTION D'UN POINT COMPLEMENTAIRE	4
N° 17-119	: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2017	4
N° 17-120	: DELEGATIONS PERMANENTES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT: COMPTE-RENDU DU 4 ^{EME} TRIMESTRE 2017	4
N° 17-121	: REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DU S.CO.T. BRUCHE-MOSSIG : REMPLACEMENT DE MONSIEUR LAURENT FURST	5
N° 17-122	: REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DU S.CO.T. BRUCHE-MOSSIG : RETRAIT D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG	5

II FINANCES ET BUDGET

N° 17-123	: DETERMINATION DU REGIME DES INDEMNITES DE CONSEIL DE L'AGENT COMPTABLE, SUITE A SON REMPLACEMENT	5
N° 17-124	: AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018	5
N° 17-125	: ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION DE L'ANNEE 2018 A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG	6
N° 17-126	: FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS: TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	7
N° 17-127	: FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS : TARIFS DE VENTE D'EAU	7
N° 17-128	: OUVRAGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES INTITULE « LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG : UN TERRITOIRE, DES HOMMES : UNE AMBITION PARTAGEE » : FIXATION DU PRIX DE VENTE	8
N° 17-129	: REHABILITATION DE LA PISCINE DE MUTZIG : DEMANDE DE SUBVENTIONS	8
N° 17-130	: AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES RESIDENTS DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MUTZIG : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN	8
N° 17-131	: AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE : CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE REGIONAL DE TRES HAUT DEBIT EN ALSACE	8
N° 17-132	: DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017	9

III RESSOURCES HUMAINES

N° 17-133	: RAPPORT SUR L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES	9
-----------	--	---

N° 17-134	: PISCINE « LE TRIANGLE » A DACHSTEIN : MISE A DISPOSITION, PAR LA COMMUNE DE DUPPIGHEIM A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, DE MADAME ALINE LINGELSER, ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	9
IV	<u>DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS</u>	
N° 17-135	: LIAISONS CYCLABLES – VILLE DE MOLSHEIM – AMENAGEMENT CYCLABLE LE LONG DE LA RUE SAINTE-ODILE ET DE LA RUE HENRI MECK : CONVENTION RELATIVE A LA DEFINITION DES MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	9
N° 17-136	: IMPLANTATION DE BORNES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES : CONVENTION CONSTITUTIVE D’UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DE MARLENHEIM	10
V	<u>BANQUE DE MATERIEL INTERCOMMUNALE</u>	
N° 17-137	: ADOPTION DES REGLEMENTS INTERIEURS	10
VI	<u>EAU ET ASSAINISSEMENT</u>	
N° 17-138	: VILLE DE MOLSHEIM : ACQUISITION FONCIERE	10
N° 17-139	: FINANCES ET BUDGET – TRANSFERT D’ACTIF ET DE PASSIF RESULTANT DE LA DISSOLUTION DU SYNDICAT D’ASSAINISSEMENT DE LA PETITE-BRUCHE	10
N° 17-140	: DIVERSES COMMUNES – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE CURAGE, D’INSPECTION TELEVISEE ET DE REHABILITATION DE RESEAUX D’ASSAINISSEMENT (2018-2021)	11
N° 17-141	: COMMUNE DE NIEDERHASLACH – ALIMENTATION EN EAU POTABLE – TRANCHE FERME : RENFORCEMENT ENTRE LA RUE DU FOSSE ET LA RUE DU CHEMIN NEUF – TRANCHE CONDITIONNELLE 1 : QUARTIER DU ROTHRISS ET RUE DES ACACIAS – TRANCHE CONDITIONNELLE 2 : RENFORCEMENT AMONT DE LA RUE DU FOSSE – ADOPTION DU PROJET	11

DOCUMENTS ANNEXES

- ⇒ A LA DELIBERATION N° 17-118 : MODIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR : ADJONCTION D’UN POINT COMPLEMENTAIRE
- ⇒ A LA DELIBERATION N° 17-132 : DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 DU BUDGET PRIMITIF DE L’EXERCICE 2017

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A CARACTERE REGLEMENTAIRE**

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A CARACTERE REGLEMENTAIRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

N° 17-118 : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR – ADJONCTION D'UN POINT COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- 1° **prend acte** que la question supplétive soumise à son appréciation relève d'une simple nécessité de forme,
- 2° **accepte en conséquence** de modifier l'ordre du jour de la présente séance par l'inscription du point complémentaire suivant :

1° **ADMINISTRATION GENERALE**

1.3. REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DU S.C.O.T. BRUCHE-MOSSIG

1.3.2. Retrait d'un représentant de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

L'ordre du jour modificatif est annexé à la présente décision.

N° 17-119 : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2017

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

approuve le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 12 octobre 2017, dans les forme et rédaction proposées,
et procède à sa signature.

N° 17-120 : ADMINISTRATION GENERALE – DELEGATIONS PERMANENTES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT : COMPTE-RENDU DU 4^{EME} TRIMESTRE 2017

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

prend acte des décisions prises, par le Président, au cours du 4^{ème} trimestre 2017, dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été confiées par délibération N° 17-82 du 31 août 2017, à savoir :

- la création, avec effet au 30 novembre 2017, d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la vente du livre intitulé « *La Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG – Un Territoire, des Hommes : Une ambition partagée* », selon les modalités suivantes :
 - la régie est installée au siège de la Communauté de Communes, sise 2 Route Ecospace – 67120 MOLSHEIM,
 - le coût du livre est de 25,00 €,
 - le recouvrement se fait par chèque uniquement.

Il a également été institué des sous-régies, auprès des 18 mairies des Communes membres de la Communauté de Communes, de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, des piscines à MUTZIG et « Le Triangle » à DACHSTEIN,

- la conclusion, dans le cadre du groupement de commandes constitué pour la fourniture de gaz, des marchés subséquents suivants, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 :
 - Lot 1 – Périmètre Gaz de Barr : Gaz de Barr, le 2 octobre 2017,
 - Lot 2 – Périmètre Gaz de Strasbourg : GAZPROM, le 11 octobre 2017.

N° 17-121 : ADMINISTRATION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DU S.CO.T. BRUCHE-MOSSIG : REMPLACEMENT DE MONSIEUR LAURENT FURST

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
désigne Monsieur Jean-Michel WEBER, Maire de MOLSHEIM, en qualité de délégué de la Communauté de Communes au Comité Syndical du Syndicat Mixte du S.Co.T. Bruche-Mossig, en remplacement de Monsieur Laurent FURST, Conseiller Municipal de MOLSHEIM.

N° 17-122 : ADMINISTRATION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DU S.CO.T. BRUCHE-MOSSIG : RETRAIT D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
décide de retirer à Madame Stéphanie SAOULIAK, Conseillère Municipale de MUTZIG, sa qualité de déléguée de la Communauté de Communes au Comité Syndical du Syndicat Mixte du S.Co.T. Bruche-Mossig,
précise que cette mesure résulte de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2017 portant modification de la dénomination, du périmètre et des statuts du Syndicat Mixte du S.Co.T. Bruche-Mossig, conférant à la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG 26 membres au sein du Comité Syndical dudit Syndicat Mixte, alors qu'elle disposait de 27 représentants auparavant.

N° 17-123 : FINANCES ET BUDGET – DETERMINATION DU REGIME DES INDEMNITES DE CONSEIL DE L'AGENT COMPTABLE, SUITE A SON REMPLACEMENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
demande le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil financier et budgétaire,
accorde à Madame Michèle CLOCHETTE, agent comptable de la Communauté de Communes, Trésorière de MOLSHEIM, l'indemnité de conseil au taux de 100 % et selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983.

N° 17-124 : FINANCES ET BUDGET – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à engager, liquider et mandater en 2018, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2017 du Budget Principal ainsi que des budgets annexes, soit :

BUDGET PRIMITIF 2017			
Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2017	Autorisations 2018
20	Immobilisations incorporelles	232.000,00 €	58.000,00 €
21	Immobilisations corporelles	2.346.007,56 €	586.501,00 €
23	Immobilisations en cours	2.157.453,71 €	539.363,00 €

BUDGET ANNEXES 2017			
Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2017	Autorisations 2018
20	Immobilisations incorporelles	79.900,00 €	19.975,00 €
21	Immobilisations corporelles	3.501.452,25 €	875.363,00 €

BUDGET EAU			
Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2017	Autorisations 2018
20	Immobilisations incorporelles	62.000,00 €	15.500,00 €
21	Immobilisations corporelles	1.914.700,00 €	478.675,00 €

en affectant les crédits comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58.000,00 €
2031 FRAIS D'ETUDES	30.000,00 €
2051 CONCESSIONS ET DROIT SIMILAIRES	28.000,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	586.501,00 €
2111 TERRAINS	34.501,00 €
21318 AUTRES BATIMENTS PUBLICS	250.000,00 €
2151 RESEAUX DE VOIRIE	80.000,00 €
2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE	50.000,00 €
2135 INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS	30.000,00 €
2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	100.000,00 €
2183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	2.000,00 €
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS	40.000,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	539.363,00 €
2313 CONSTRUCTIONS	539.363,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19.975,00 €
2031 FRAIS D'ETUDES	19.975,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	875.363,00 €
213511 BATIMENTS D'EXPLOITATION	360.000,00 €
213512 AUTRES BATIMENTS	65.363,00 €
21532 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	450.000,00 €

BUDGET EAU

20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15.500,00 €
2031 FRAIS D'ETUDES	15.500,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	478.675,00 €
21311 BATIMENTS D'EXPLOITATION	78.675,00 €
21531 RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	400.000,00 €

N° 17-125 : FINANCES ET BUDGET - ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION DE L'ANNEE 2018 A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
décide d'attribuer à l'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,
 une avance de 62.500,00 € sur la subvention au titre de sa dotation pour l'année 2018,

dît que l'attribution du montant définitif de la subvention de l'année 2018 fera l'objet d'une délibération, lors de sa séance ordinaire du 1^{er} trimestre 2018, dans le cadre de l'adoption du Budget Primitif 2018.

N° 17-126 : FINANCES ET BUDGET – FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS : TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
fixe la redevance d'assainissement – tarif binôme, pour l'exercice 2018, aux quotités suivantes :

<u>Part proportionnelle € H.T./m³</u>		<u>Part fixe € H.T./an</u>	
		<u>Régime commun</u> Communauté de Communes	<u>Régime dérogatoire</u> Territoire « Petite- Bruche »
Tarif domestique		72,82	48,27
1 à 2.000 m ³ /an	1,21		
2.001 à 6.000 m ³ /an	1,17		
6.001 à 12.000 m ³ /an	1,12		
plus de	0,83		
Tarif industriel sans épuration			
1 à 2.000 m ³ /an	0,95		
2.001 à 6.000 m ³ /an	0,92		
6.001 à 100.000 m ³ /an	0,87		
plus de 100.000 m ³ /an	0,16		

maintient le dispositif transitoire de la Commune de HEILIGENBERG, en ce qui concerne les rejets d'assainissement collectés, non transportés, ni traités en station d'épuration, en attendant la définition du projet d'assainissement global de la Commune,
procède à son ajustement en le fixant à 0,25 € H.T. le m³,
arrête par ailleurs, les contributions fiscales pour l'évacuation des eaux pluviales à 550.000 €.

N° 17-127 : FINANCES ET BUDGET – FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS : TARIFS DE VENTE D'EAU

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
fixe

✓ les tarifs de vente d'eau potable, pour l'exercice 2018, aux quotités suivantes :

	Prix au m³ en Euros H.T.
a) Part proportionnelle	
de 1 à 200 m ³ par an	0,94
de 201 à 6.000 m ³ par an	0,83
de 6.001 à 48.000 m ³ par an	0,70
plus de 48.001 m ³ par an	0,58
b) Part fixe par an	
Compteurs de 15 à 20 mm	40,97
Compteurs de 25 à 30 mm	98,90
Compteurs de 40 mm	148,04
Compteurs de 50 mm	422,98
Compteurs de 60 à 70 mm	564,32
Compteurs de 80 à 90 mm	680,80
Compteurs de 100 mm	926,45

- ✓ les frais d'accès au réseau à 172,00 € H.T.

N° 17-128 : FINANCES ET BUDGET – OUVRAGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES INTITULE « LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG : UN TERRITOIRE, DES HOMMES : UNE AMBITION PARTAGEE » : FIXATION DU PRIX DE VENTE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
fixe le prix de vente de l'ouvrage intitulé « *La Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG – Un Territoire, des Hommes : Une ambition partagée* » à 25,00 € l'unité.

N° 17-129 : FINANCES ET BUDGET – REHABILITATION DE LA PISCINE DE MUTZIG : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

1° confirme son projet de réhabilitation / extension de la piscine de MUTZIG, dont le montant prévisionnel est estimé à 12.000.000,00 € H.T.,

2° approuve le plan de financement prévisionnel du projet suivant :

* Etat – D.S.I.P.L.	: 100.000,00 €
* Autres financeurs publics (Département du Bas-Rhin, Région Grand'Est, ADEME, DETR, LEADER)	: 1.000.000,00 €
* Emprunts ou fonds libres	: <u>10.900.000,00 €</u>
TOTAL H.T.	12.000.000,00 €

3° sollicite le concours financier :

- de l'ETAT au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL) dans le cadre du contrat de ruralité conclu le 26 juin 2017,
- de l'ETAT au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR),
- du Département du Bas-Rhin,
- de la Région Grand'Est,
- des fonds européens LEADER,

4° autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de cette opération.

N° 17-130 : FINANCES ET BUDGET – AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES RESIDENTS DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MUTZIG : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

1° décide de remplacer les chauffe-eau d'une capacité de 15 litres équipant les 11 blocs sanitaires individuels de l'aire d'accueil des gens du voyage de MUTZIG, par des chauffe-eau d'une capacité de 100 litres, pour un montant total de 8 151,00 € H.T. ;

2° sollicite à ce titre, le concours financier du Département du Bas-Rhin, à hauteur de 30 % du montant des travaux ;

3° autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à l'instruction et à l'encaissement de cette subvention.

N° 17-131 : FINANCES ET BUDGET – AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE : CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE REGIONAL DE TRES HAUT DEBIT EN ALSACE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

1° entérine la convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit en Alsace à conclure avec la Région GRAND'EST, dans les forme et rédaction proposées,

- 2° **précise** que cette convention concerne le déploiement de la fibre optique du projet de très haut débit en Alsace, dans les communes d'AVOLSHEIM, HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH, OBERHASLACH, STILL et WOLXHEIM,
- 3° **autorise** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention, ainsi que tout document concourant au versement de la participation financière de la Communauté de Communes à ce titre.

N° 17-132 : FINANCES ET BUDGET : DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
approuve les DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017, conformément aux écritures jointes en annexe à la présente délibération.

N° 17-133 : RESSOURCES HUMAINES – RAPPORT SUR L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
prend acte du rapport de la Communauté de Communes sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés suivants pour l'exercice 2016 :

COLLECTIVITE	EFFECTIF TOTAL*	OBLIGATIONS LEGALES	NOMBRE DE TRAVAILLEURS HANDICAPES*	TOTAL DES DEPENSES EN € (article 6 du décret N° 2006-501)	EQUIVALENTS BENEFICIAIRES	TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES REAJUSTE (en %)	OBLIGATIONS REMPLIES
Communauté de communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG	40	2	1	41.065,64	1,00	8,54	Oui

* au 1^{er} Janvier de l'année.

N° 17-134 : RESSOURCES HUMAINES – PISCINE « LE TRIANGLE » A DACHSTEIN : MISE A DISPOSITION, PAR LA COMMUNE DE DUPPIGHEIM A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, DE MADAME ALINE LINGELSER, ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
ratifie dans le cadre du fonctionnement de la piscine « Le Triangle » à DACHSTEIN, la convention de mise à disposition, par la Commune de DUPPIGHEIM à la Communauté de Communes, de Madame Aline LINGELSER, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à raison de 17,50/35^{ème} de service hebdomadaire, dans les forme et rédaction proposées,
et autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

N° 17-135 : DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS – LIAISONS CYCLABLES – VILLE DE MOLSHEIM – AMENAGEMENT CYCLABLE LE LONG DE LA RUE SAINTE-ODILE ET DE LA RUE HENRI MECK : CONVENTION RELATIVE A LA DEFINITION DES MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
entérine la convention relative à la définition des modalités techniques et financières liées aux travaux d'aménagement cyclable à réaliser le long de la rue Sainte-Odile et de la rue Henri Meck à MOLSHEIM, dans les forme et rédaction proposées,
et autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

N° 17-136 : DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS – IMPLANTATION DE BORNES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DE MARLENHEIM

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- 1° **décide** de mettre en place un groupement de commandes avec la Commune de MARLENHEIM dans le cadre de la passation du marché de fourniture de bornes de recharges pour véhicules électriques et prestations associées,
- 2° **accepte** d'être coordonnateur du groupement de commande,
- 3° **entérine** la convention constitutive d'un groupement de commandes relative au déploiement de stations de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables à conclure avec la Ville de MARLENHEIM, dans les forme et rédaction proposées,
- 4° **autorise** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer, ainsi qu'à procéder aux dépenses et à exécuter le marché en résultant,
- 5° **précise** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

N° 17-137 : BANQUE DE MATERIEL INTERCOMMUNALE : ADOPTION DES REGLEMENTS INTERIEURS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

entérine les règlements d'utilisation des équipements du parc de matériel de la Communauté de Communes mis à disposition, d'une part, des communes, d'autre part, des associations, dans les forme et rédaction proposées,
et autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à les signer et à veiller à leur application.

N° 17-138 : ASSAINISSEMENT – VILLE DE MOLSHEIM : ACQUISITION FONCIERE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- 1° **décide** d'acquérir, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée comme suit :

Ville de MOLSHEIM

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
39	141	Rindweg	5,87 ares

dans laquelle chemine un réseau public d'assainissement,

- 2° **autorise** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'acte translatif de propriété y relatif.

N° 17-139 : FINANCES ET BUDGET – TRANSFERT D'ACTIF ET DE PASSIF RESULTANT DE LA DISSOLUTION DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA PETITE-BRUCHE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- 1° **entérine** la convention de transfert des comptes entre la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG et le SDEA ALSACE-MOSELLE, suite à la dissolution du Syndicat d'Assainissement de la Petite-Bruche, dans les forme et rédaction proposées,
- 2° **approuve** la répartition d'actif et de passif proposée, ainsi que les écritures de transfert de patrimoine détaillées dans la convention de transfert susmentionnée et ses annexes,
- 3° **accepte** de reprendre l'emprunt en cours et l'émission de mandats pour le remboursement des annuités de la dette au profit du S.D.E.A. au titre de l'exercice 2017,
- 4° **charge** le comptable public de l'intégration du patrimoine ainsi transféré et autres éléments d'actif et de passif précisés en annexe à la convention idoine,
- 5° **accepte** la reprise des résultats de clôture, selon les modalités définies dans la convention de transfert et ses annexes, soit :
 - Résultat de fonctionnement : - 5.914,51 €
 - Résultat d'investissement : 8.692,48 €
 - TOTAL :** 2.777,97 €

6° autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer :

- tout document concourant au transfert d'actif et de passif,
- la convention de transfert des comptes entre la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG et le SDEA ALSACE-MOSELLE, résultant de la dissolution du Syndicat d'Assainissement de la Petite-Bruche.

N° 17-140 : ASSAINISSEMENT – DIVERSES COMMUNES – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE CURAGE, D'INSPECTION TELEVISEE ET DE REHABILITATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (2018-2021)

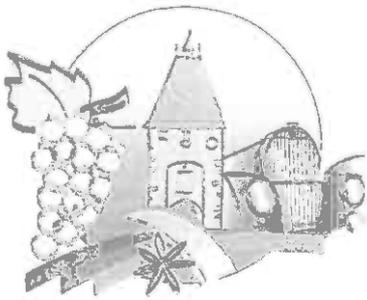
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
décide de passer un accord-cadre mono-attributaire, d'une durée de 4 ans et d'un montant maximum annuel de 250.000,00 € H.T., pour pouvoir répondre, de manière ponctuelle, à des besoins de contrôles caméra de collecteurs et de branchements, de curage, d'étanchement et de chemisage, dans le cadre de la gestion courante du patrimoine du réseau public d'assainissement,
et autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de cette opération.

N° 17-141 : EAU – COMMUNE DE NIEDERHASLACH – ALIMENTATION EN EAU POTABLE – TRANCHE FERME : RENFORCEMENT ENTRE LA RUE DU FOSSE ET LA RUE DU CHEMIN NEUF – TRANCHE CONDITIONNELLE 1 : QUARTIER DU ROTHRISS ET RUE DES ACACIAS – TRANCHE CONDITIONNELLE 2 : RENFORCEMENT AMONT DE LA RUE DU FOSSE – ADOPTION DU PROJET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- 1° adopte** la consistance technique du projet de renforcement du réseau de distribution d'eau potable évaluée à 548.000,00 €H.T.,
- 2° décide** de fixer l'enveloppe financière maximum affectée à cette opération, au titre de l'année 2018 à 350.000,00 €
- 3° décide** de procéder à la dévolution des travaux, conformément aux règles de la commande publique,
- 4° autorise** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de cette opération, notamment le marché s'y rapportant.

DOCUMENTS ANNEXES



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017

ORDRE DU JOUR MODIFICATIF

1° ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 12 octobre 2017
- 1.2. Délégations permanentes du Conseil Communautaire au Président: Compte-rendu du 4^{ème} trimestre 2017
- 1.3. Représentation de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du S.Co.T. Bruche-Mossig
 - 1.3.1. *Remplacement de Monsieur Laurent FURST*
 - 1.3.2. *Retrait d'un représentant de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG*

2° FINANCES, BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1. Finances et Budget
 - 2.1.1. Détermination du régime des indemnités de conseil de l'agent comptable, suite à son changement
 - 2.1.2. Autorisations de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018
 - 2.1.3. Tourisme: Attribution d'une avance sur la subvention de l'année 2018 à l'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
 - 2.1.4. Fixation des tarifs des services publics
 - 2.1.4.1. *Redevance d'assainissement: Révision des tarifs*
 - 2.1.4.2. *Vente d'eau: Révision des tarifs*
 - 2.1.5. Ouvrage de la Communauté de Communes intitulé « La Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG – Un Territoire, des Hommes: Une ambition partagée »: Fixation du prix de vente
 - 2.1.6. Réhabilitation de la piscine de MUTZIG: Demande de subvention au titre du contrat de ruralité
 - 2.1.7. Amélioration des conditions d'accueil des résidents de l'aire d'accueil des gens du voyage de MUTZIG: Demande de subvention auprès du Département du Bas-Rhin
 - 2.1.8. Aménagement numérique du territoire: Convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit en ALSACE
 - 2.1.9. Décisions Modificatives du Budget Primitif de l'Exercice 2017
- 2.2. Ressources Humaines
 - 2.2.1. Administration Générale: Rapport sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés
 - 2.2.2. Piscines: Mise à disposition par la Commune de DUPPIGHEIM à la Communauté de Communes de Madame Aline LINGELSER, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

3° DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS

3.1. Liaisons cyclables

Ville de MOLSHEIM – Aménagement cyclable le long de la rue Sainte-Odile : Convention relative à la définition des modalités techniques et financières

3.2. Implantation de bornes de recharges pour véhicules électriques

Convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Ville de MARLENHEIM

4° BANQUE DE MATERIEL INTERCOMMUNALE

ADOPTION DES REGLEMENTS D'UTILISATION

5° EAU ET ASSAINISSEMENT

5.1. Ville de MOLSHEIM : Acquisition foncière

5.2. Transfert d'actif et de passif résultant de la dissolution du Syndicat d'Assainissement de la Petite-Bruche

5.3. Accord-cadre à bons de commande pour les travaux de curage, d'inspection télévisée et de réhabilitation de réseaux d'assainissement (2018-2021)

5.4. Commune de NIEDERHASLACH – Alimentation en Eau Potable – Tranche ferme : Renforcement entre la rue du Fossé et la rue du Chemin Neuf – Tranche conditionnelle 1 : Quartier du Rothriss et rue des Acacias – Tranche conditionnelle 2 : Renforcement amont de la rue du Fossé – Adoption du projet

6° QUESTIONS ORALES

7° DIVERS ET COMMUNICATION

67300 Code INSEE	CC DE MOLSHEIM-MUTZIG CC MOLSHEIM MUTZIG CCMM	DM n°1 2017
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
SUBVENTION

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6574-020 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-678-020 : Autres charges exceptionnelles	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

67300 Code INSEE	CC DE MOLSHEIM-MUTZIG CC MOLSHEIM MUTZIG ZA	DM n°1 2017
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
VARIATION DE STOCK ZA ATRIUM

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-7133-903 : Variation des en-cours de production de biens	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-71355-903 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7133-903 : Variation des en-cours de production de biens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	1 000,00 €
R-7015-903 : Ventes de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	1 100,00 €
INVESTISSEMENT				
D-3351-903 : Terrains	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-3351-903 : Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
R-3555-903 : Terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 100,00 €
R-168751-903 : GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 000,00 €	100,00 €	1 100,00 €
Total Général		2 100,00 €		2 100,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

67300 Code INSEE	CC DE MOLSHEIM-MUTZIG CC MOLSHEIM MUTZIG ASST	DM n°1 2017
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
PROVISION

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7811 : Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7817 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	161 200,00 €	0,00 €	161 200,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €
D-28121 : Terrains nus	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €
Total Général		162 400,00 €		162 400,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
PROVISION

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-706129 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	240 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	140 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	140 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6815 : Dotations aux prov. pour risques et charges d'exploitation	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	200 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70111 : Ventes d'eau aux abonnés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
R-778 : Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
R-7815 : Reprises sur prov. pour risques et charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €
R-7817 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	60 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	340 000,00 €	300 000,00 €	200 000,00 €	160 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	140 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	140 000,00 €	0,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	140 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	140 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €
Total Général		-40 000,00 €		-40 000,00 €